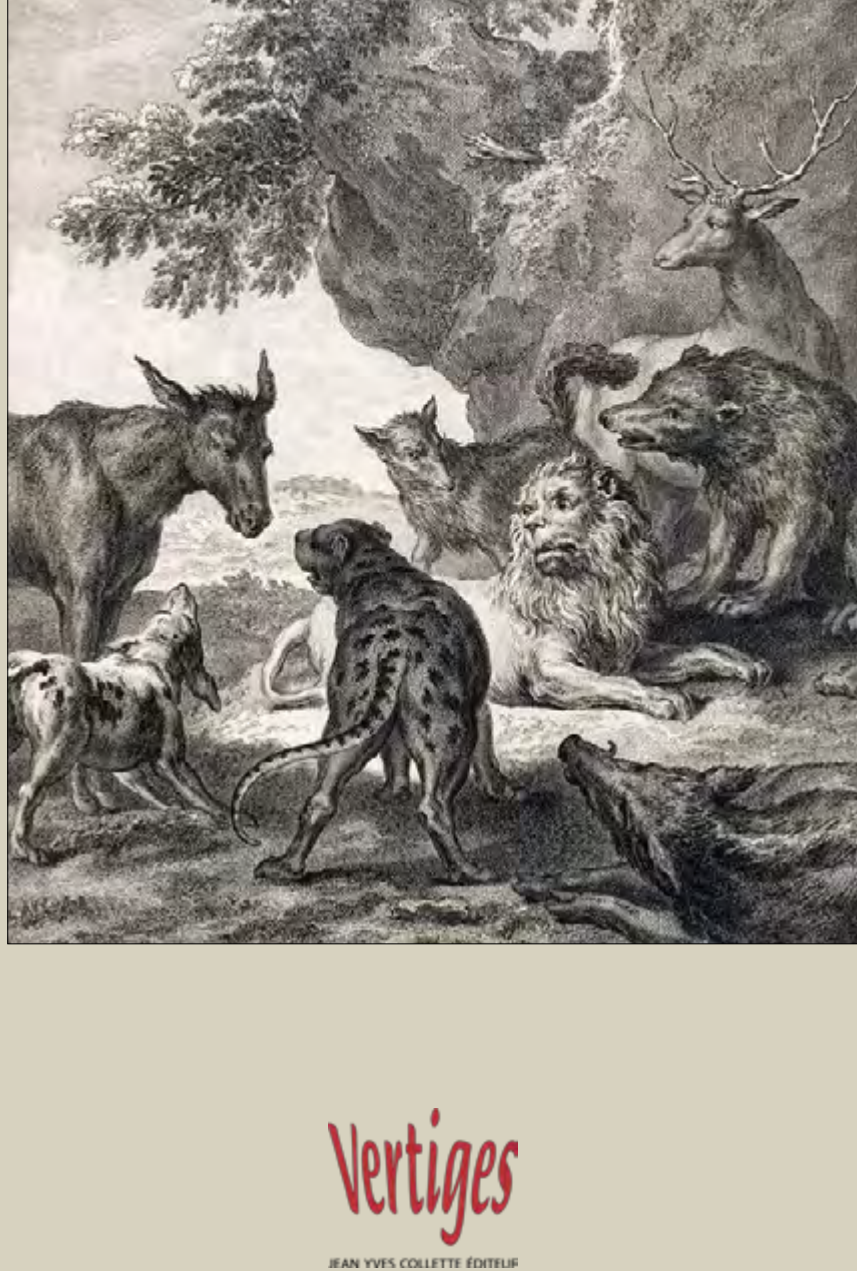


Jean de LaFontaine

Les Animaux malades de la peste



Vertiges

JEAN-YVES COLLETTE ÉDITEUR

Gravure de Pierre Étienne Moitte (1722-1780), d'après un dessin de Jean-Baptiste Oudry (1686-1755), *Les Animaux malades de la peste* (1755), Bibliothèque nationale de France.



Hyacinthe Rigaud (1659-1743), Portrait de Jean de la Fontaine (vers 1680), Musée Carnavalet, Paris.

Les Animaux malades de la peste

Un mal qui répand la terreur,
Mal que le Ciel en sa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre,
La peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom)
Capable d'enrichir en un jour l'Acheron,
Faisoit aux animaux la guerre.

Ils ne mouroient pas tous, mais tous estoient frappez.

On n'en voyoit point d'occupez
À chercher le soutien d'une mourante vie ;
Nul mets n'excitoit leur envie.

Ni Loups ni Renards n'épioient
La douce & l'innocente proye.

Les Tourterelles se fuyoient :
Plus d'amour, partant plus de joye.

Le Lion tint conseil, & dit ; Mes chers amis,
Je crois que le Ciel a permis
Pour nos péchez cette infortune ;
Que le plus coupable de nous
Ses sacrifie aux traits du céleste courroux,
Peut-estre il obtiendra la guérison commune.

L'histoire nous apprend qu'en de tels accidens
On fait de pareils dévoûmens :
Ne nous flattons donc point, voyons sans indulgence
L'état de nostre conscience.

Pour moy, satisfaisant mes appétits gloutons
J'ay dévoré force moutons ;
Que m'avoient-ils fait ? nulle offense :
Mesme il m'est arrivé quelquefois de manger
Le Berger.

Je me dévoûray donc, s'il le faut ; mais je pense
Qu'il est bon que chacun s'accuse ainsi que moy :
Car on doit souhaiter selon toute justice
Que le plus coupable périsse.

Sire, dit le Renard, vous estes trop bon Roy ;
Vos scrupules font voir trop de délicatesse ;
Et bien, manger moutons, canaille, sottie espèce,
Est-ce un péché ? Non non : Vous leur fistes Seigneur
En les croquant beaucoup d'honneur.

Et quant au Berger l'on peut dire
Qu'il estoit digne de tous maux,
Estant de ces gens-là qui sur les animaux
Se font un chimérique empire.

Ainsi dit le Renard, & flatteurs d'applaudir.
On n'osa trop approfondir.
Du Tigre, ni de l'Ours, ni des autres puissances,
Les moins pardonnables offenses.

Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples mastins,
Au dire de chacun estoient de petits saints.

L'Asne vint à son tour & dit : J'ay souvenance
Qu'en un pré de Moines passant,
La faim, l'occasion, l'herbe tendre, & je pense
Quelque diable aussi me poussant,
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.

Je n'en avois nul droit, puis qu'il faut parler net.
À ces mots on cria haro sur le baudet.

Un Loup quelque peu clerc prouva par sa harangue
Qu'il falloit dévoüer ce maudit animal,
Ce pelé, ce galeux, d'où venoit tout leur mal.

Sa peccadille fut jugée un cas pendable.
Manger l'herbe d'autrui ! quel crime abominable !
Rien que la mort n'estoit capable
D'expier son forfait : on le luy fit bien voir.

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugemens de Cour vous rendront blanc ou noir.



Léonard Tsuguharu Foujita (1886-1968), *Les Animaux malades de la peste* (1961).

Les Animaux malades de la peste,
fable de Jean de la Fontaine (1621-1695),
est parue en 1678, dans le deuxième recueil
des fables de l'auteur.

Dépôt légal – BAnQ et BAC : deuxième trimestre 2020

ISBN : 978-2-89816-104-9

© Vertiges éditeur, 2020

– 1105 –

Lecturiels

www.lecturiels.org